

AVIS DE MARCHÉ

Référence : <AOL/002/ULB-C°-NK/FED/INFRA+/2024>

APPEL D'OFFRES : INFORMATIONS GÉNÉRALES

I.1) Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Nom officiel: <ULB Coopération ASBL>

Adresse postale: 1, Avenue de l'Hôpital, Quartier Les Volcans, Commune de Goma, Ville de GOMA – Province Nord Kivu
Boîte Postale : < 228 GOMA>

Ville: <GOMA>

Pays: République Démocratique du Congo

Site internet ONG: <www.ulb-cooperation.org>

II.1.1) Titre :

<TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PAVILLON DE GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE DE L'HOPITAL GENERAL DE REFERENCE DE LA ZONE DE SANTE DE NIZI, EN PROVINCE DE L'ITURI>

II.1.2) Code CPV¹ principal

<45215120-4>

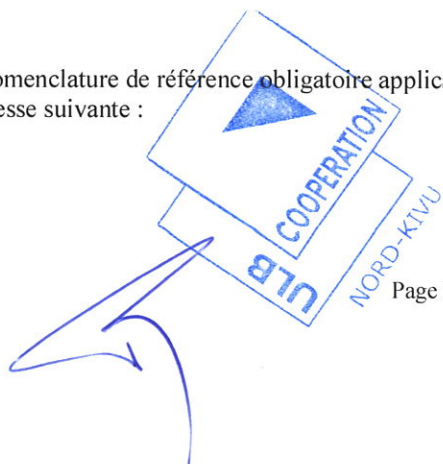
Code CPV supplémentaire² <LA12-6>

II.1.3) Nature du marché

Travaux

¹ Le vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) est la nomenclature de référence obligatoire applicable aux marchés publics. La liste des codes CPV est disponible à l'adresse suivante : <https://simap.ted.europa.eu/web/simap/cpv>

² Il peut être utilisé pour compléter la description de l'objet du marché.



II.1.4) Brève description du contrat

L'objet du marché est l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment de 2 niveaux (R+1) devant abriter les services de gynéco-obstétrique de l'hôpital Général de Référence de la Zone de Santé de Nizi, en Province de l'Ituri, République Démocratique du Congo. La période de construction est estimée à 8 mois à partir de l'ordre de démarrage.

ULB Coopération sollicite des offres sous plis fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de fouilles mécaniques, béton armé, maçonnerie, faux plafond, plomberie, gros œuvre, de finition, de menuiserie métallique, de peinture, d'électricité, de revêtement, d'assainissement, d'étanchéité, d'aménagements extérieurs et divers. La proposition technique devra inclure tous les éléments permettant d'établir que l'offre est conforme aux exigences des spécifications stipulées dans le dossier d'appel d'offres. Le soumissionnaire devra fournir, le coût unitaire pour toutes les interventions reprises dans le bordereau descriptif des prix et reproduire le coût y afférent dans le bordereau quantitatif des travaux.

Les offres doivent être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et, le soumissionnaire retenu devra fournir, suivant la réception de la notification de l'attribution du marché, la garantie de bonne exécution (fixée à 10 % du montant total du marché) en utilisant le modèle figurant dans la section 4 « Spécimen de garantie de bonne exécution » du marché. La libération de cette garantie s'effectuera dans les 60 jours après la délivrance du certificat de réception provisoire.

II.1.5) Valeur totale estimée

Le volume des travaux est indiqué à la rubrique II.1.4.

IV.1.1.) Type de procédure

Ouverte

II.1.6) Information au sujet des lots

Ce contrat est divisé en lots : non

APPEL D'OFFRES : INFORMATIONS PAR LOT

II.2) Description

L'essentiel de l'intervention concernera l'exécution des travaux de construction du pavillon gynéco-obstétrique de l'Hôpital Général de Référence de la zone de santé Nizi.

II.2.3) Lieu d'exécution

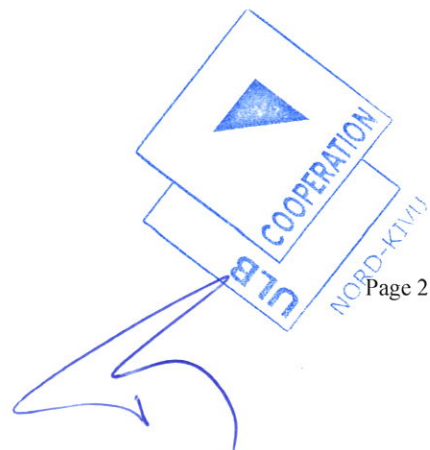
Zone géographique bénéficiant de l'action : <Zone de Santé de Nizi/province de l'Ituri en R.D. Congo>

II.2.5) Critère d'attribution

Prix

II.2.14) Informations additionnelles

SO



IV.2.2) Date limite de soumission des offres ou des demandes de participation

Date : <12/02/2025>

Heure locale : <13/00>

IV.2.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire doit maintenir l'offre

Durée en mois : <3 mois> (à partir de la date indiquée pour la soumission de l'offre)

IV.2.7) Modalités relatives à l'ouverture des offres

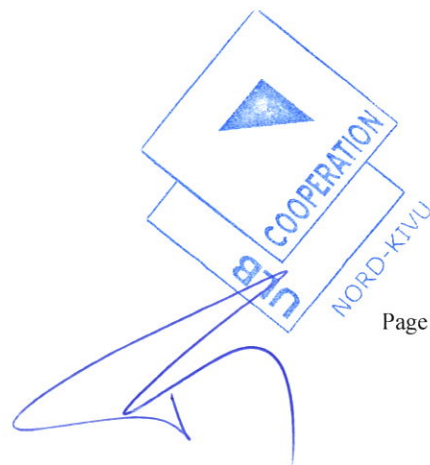
Date : <19/02/2025>

Heure locale : <14/30>

Lieu : <ULB Coopération – Bureau de Goma, sis 1, Avenue de l'Hôpital, Quartier Les Volcans – Goma – Nord Kivu, République Démocratique du Congo>

Lien pour accéder au DAO du présent marché des travaux

<https://ulbcooperation.sharepoint.com/:u:/s/AppelDOffres/EYHzBGxUVMNHk0XNfsIc7nABzGwOP9gJXaCPaCsOE4gEyw?e=deFzHd>



Informations additionnelles au sujet de l'Avis de Marché

Référence : <AOL/002/ULB-C°-NK/FED/INFRA+/2024>

Intitulé du marché : <TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PAVILLON GYNECO-OBSTETRIQUE DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE RÉFÉRENCE DE LA ZONE DE SANTE DE NIZI EN PROVINCE DE L'ITURI>

Lieu d'exécution : <Nizi/province de l'Ituri, R.D. Congo>

1. Type de contrat

Prix forfaitaire

2. Intitulé du programme

< PAPOMD 4&5 – Projet d'accélération des progrès vers les objectifs du millénaire 4 (mortalité infantile) et 5 (mortalité maternelle) Et Programme de renforcement de l'offre et développement de l'accès aux soins de santé en République démocratique du Congo (PRODS)>

Intitulé du Projet : Amélioration d'infrastructures et des conditions de travail et de dispensation des soins dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri

3. Financement

< Le projet est financé par l'Union européenne conformément aux règles des programmes - CF FED/2012/023-801 du 10^{ème} FED et CF FED/2016/038-165 du 11^{ème} FED >

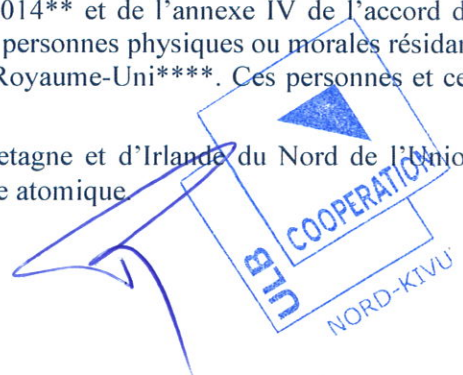
4. Eligibilité et règles d'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires] qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne, dans un État ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir également le point Base juridique ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales.

Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays.

À l'attention des candidats ou soumissionnaires britanniques : veuillez noter que, à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni* le 1^{er} février 2020 et notamment de ses articles 127, paragraphe 6, 137 et 138, les références aux personnes physiques ou morales résidant ou établies dans un État membre de l'Union européenne et aux biens provenant d'un pays éligible, au sens du règlement (UE) n° 236/2014** et de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE***, s'entendent comme incluant les personnes physiques ou morales résidant ou établies au Royaume-Uni et les biens provenant du Royaume-Uni****. Ces personnes et ces biens sont donc éligibles dans le cadre du présent appel.

* Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique



** Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure.

*** Annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE (JO L 196 du 3.7.2014, p. 40).

**** Y compris les pays et territoires d'outre-mer entretenant des relations particulières avec le Royaume-Uni, comme indiqué dans la partie quatre et l'annexe II du TFUE.

5. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne fait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

6. Nombre de candidatures ou d'offres

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature ou plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature ou plus d'une offre, toutes les candidatures et offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les candidats ou soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une candidature et qu'une offre par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de l'offre qu'ils soumettent pour les travaux ou les fournitures requis(es) dans le dossier d'appel d'offres.

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise si son offre est retenue pour plusieurs lots.

7. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.

8. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 10 % du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le marché sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante.

9. Réunion d'information et/ou visite du site

Une réunion d'information obligatoire sera organisée au bureau de l'Hôpital Général de Référence à Nizi **le lundi 13 janvier 2025 à 10h30'** et la **visite de site aura lieu le même lundi 13 janvier 2024 à 11h30'** au chantier de l'Hôpital Général de Référence pour permettre aux entrepreneurs de bien examiner le site concerné par les travaux.



Le soumissionnaire est obligé de participer à la réunion d'information et à cette visite et d'inspecter le site des travaux et ses alentours afin de déterminer, sous sa propre responsabilité, à ses frais et à ses risques, les éléments nécessaires à la préparation de son offre et à la signature du contrat des travaux.

10. Validité de l'offre

Les offres doivent rester valables pendant une période de 3 mois à compter de la date limite de soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique.

11. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires retenus sur la liste restreinte

NA

12. Situations d'exclusion

Les candidats ou les soumissionnaires doivent joindre à leur formulaire de candidature ou à leur offre une déclaration signée, incluse dans le formulaire type de candidature ou d'offre, attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées à la section 2.6.10.1 du **guide pratique (PRAG)**. Lorsque le candidat ou le soumissionnaire entend avoir recours à des entités pourvoyeuses de capacités ou à un ou plusieurs sous-traitants, il fournit la même déclaration signée par cette ou ces entités.

Les candidats figurant sur les listes des mesures restrictives de l'UE (voir la section 2.4 du PRAG) au moment de la décision d'attribution sont exclus de l'attribution du contrat.

13. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

14. Nombre de candidats invités à soumissionner

SO

15. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

SO

16. Date prévue pour le début d'exécution du marché

SO

17. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre du marché de travaux référencé est de 250 jours allant de l'ordre de démarrage jusqu'à la réception provisoire.

CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

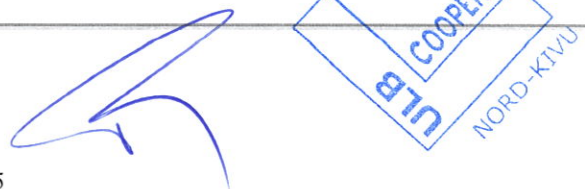
18. Critères de sélection

Les critères de sélection sont indiqués à la section 12.2 des instructions aux soumissionnaires.

Les entreprises soumissionnaires peuvent se présenter en groupement. Dans ce cas, elles devront clairement identifier le chef de file de leur groupement, son représentant habilité. Aussi, le chef de file devra être une entreprise œuvrant dans le domaine des travaux de construction.

19. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques indiquant le prix le moins élevé.



SOUSSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

20. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est disponible via le lien indiqué dans l'avis de marché.

Le dossier d'appel d'offres est également disponible sous format électronique auprès du pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée dans l'avis de marché. Les candidats intéressés peuvent l'obtenir en formulant une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les offres doivent être présentées au moyen du bordereau type de soumission inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

Toute demande d'informations complémentaires doit être effectuée par écrit, par mail à l'adresse suivante : sylvie.mushagalusa@ulb-cooperation.org avec copie électronique obligatoire à : prudence.mitangala@ulb-cooperation.org, prudendeb@yahoo.fr, jeanbosco.kahindo@ulb-cooperation.org, philippe.lubuto@ulb-cooperation.org, kennedy.kakule@ulb-cooperation.org (avec mention de la référence de publication) permettant ainsi la soumission d'une ou plusieurs questions se rapportant à l'appel d'offres ouvert au moins 21 jours avant la date limite de soumission des offres figurant au point « **Délai pour la soumission des candidatures et des offres** ». Toute clarification apportée au Dossier d'Appel d'Offres sera communiquée simultanément à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres.

21. Séance d'ouverture des offres

La date de la séance d'ouverture des offres est fixée au 19/02/2025 à 14 heures 30', heure locale (Goma) à l'adresse suivante :

**Bureau ULB Coopération, sis au N° 1, Avenue de l'Hôpital, Quartier Les Volcans,
Commune de Goma, Ville de GOMA – Province Nord Kivu**

22. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur sous enveloppe scellée :

- SOIT par la poste ou par service de courrier privé, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi, à :

Monsieur le Chef du Projet « INFRA Plus »,

**s/c Bureau ULB Coopération, sis au N° 1, Avenue de l'Hôpital, Quartier Les Volcans,
Commune de Goma, Ville de GOMA – Province Nord Kivu**

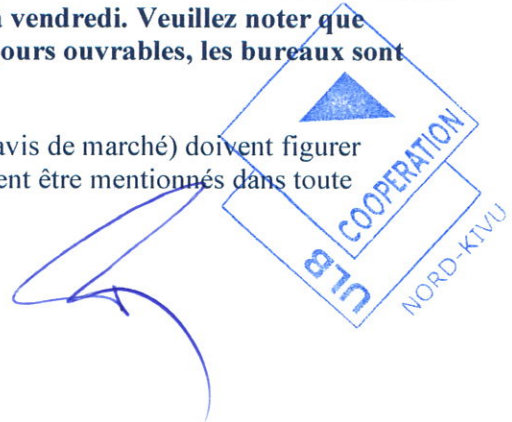
- SOIT par dépôt directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur par le candidat en personne ou par tout mandataire du candidat, contre accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi, à l'adresse suivante :

Monsieur le Chef du Projet « INFRA Plus »,

**s/c Bureau ULB Coopération, sis au N° 1, Avenue de l'Hôpital, Quartier Les Volcans,
Commune de Goma, Ville de GOMA – Province Nord Kivu**

Les bureaux d'ULB Coopération à Goma sont ouverts entre 8 heures et 16 heures – Heure de Goma, exclusivement les jours ouvrables de lundi à vendredi. Veuillez noter que pendant la pause, entre 12 heures et 13 heures de ces jours ouvrables, les bureaux sont fermés.

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir avis de marché) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.



Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique mentionnée dans la candidature.

23. Date limite de soumission des candidatures

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des candidatures : soit par courrier postal ou par service de courrier privé, soit par remise en mains propres.

Dans le premier cas, la candidature doit être envoyée avant la date et l'heure limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt¹ faisant foi, mais dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la remise en mains propres de la candidature qui fera foi.

La date limite de soumission des candidatures est indiquée dans l'avis de marché au point IV.2.2.

Toute candidature envoyée au pouvoir adjudicateur après cette date limite ne sera pas prise en considération.

24. Clarifications sur l'avis de marché

Pour toute demande d'informations, veuillez vous référer aux dispositions arrêtées au point 20 du présent document.

Les clarifications seront publiées au plus tard 11 jours avant la date limite de dépôt des candidatures.

25. Modification ou retrait des candidatures

Les candidats peuvent modifier ou retirer leurs candidatures moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des candidatures. Aucune candidature ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point précédent. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure) doit porter la mention « modification » ou « retrait », selon le cas.

26. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Base juridique²

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la Décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

29. Informations complémentaires

Les données financières à fournir par le candidat dans le formulaire de candidature standard doivent être exprimées en EUR. Le cas échéant, lorsqu'un candidat se réfère à des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est faite selon le taux de change InforEuro au 31 janvier 2025, disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>.

¹ Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

² Merci d'indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les règles de participation (par exemple spécificité géographique, thématique, à court terme ou long terme).

